



Le Président

**À l'attention des agents chargés de la
gestion des déchetteries et de la
collecte des déchets**

Charleville Mézières, le **24 NOV. 2017**

Madame, Monsieur,

Ardenne Métropole a lancé une consultation pour « la mise à disposition, le transport et le vidage des bennes de déchetteries et des bennes dites supplémentaires ».

La commission de la commande publique se réunira le 28 novembre pour procéder à l'attribution de ce marché, marché qui comporte une option relative à la gestion des hauts de quai sur les déchetteries de Charleville-Mézières (Savigny Pré) et Montcy-Notre-Dame (Waridon).

La mise en œuvre de cette option aurait pour conséquence l'exploitation de ces deux déchetteries par un prestataire privé.

A ce stade nous souhaitons vous informer que tous les moyens humains, techniques et financiers pour réussir la gestion et l'exploitation en régie ont été donnés : la gestion en régie des services d'eau et d'assainissement est largement majoritaire sur le territoire, et les investissements humains et matériels importants (création de 22 postes, acquisition d'un centre technique adapté pour 4 millions d'euros, ...) permettront d'élargir et de pérenniser ce mode de gestion. De même, la collecte des déchets en régie sur le Sedanais a été étendue et confortée.

Nous agissons sans idéologie et procédons toujours à un examen au cas par cas de l'intérêt de toutes les options possibles afin d'assurer le meilleur niveau de qualité de service public au meilleur coût et au bénéfice des habitants,

Aussi, la gestion par un prestataire privé permettra une réduction de la dépense que nous pourrons utiliser pour notre politique sociale et salariale et pour contribuer à réduire notre endettement dont la cause provient de notre ambitieux projet d'investissement pour offrir à celles et ceux qui vivent déjà sur le territoire les moyens d'y rester et d'y faire prospérer leurs familles.

Cette opération se déroule sur le secteur Ouest où la collecte des déchets ménagers était déjà assurée par un prestataire privé à la création de Cœur d'Ardenne, reprenant déjà à l'époque un mode de gestion largement répandu dans les communes adhérentes.

La collecte du secteur Est (ex Communauté de Communes du pays Sedanais, du Pays des Sources au Val de Bar, des Balcons de Meuse et la commune de Nouvion sur Meuse) ainsi que l'exploitation de la déchetterie de Glaire, restent et resteront en régie jusqu'en 2020, terme de la mandature.